



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

cantines scolaires

Question au Gouvernement n° 3518

Texte de la question

MENUS DES CANTINES SCOLAIRES

M. le président. La parole est à M. Jacques Remiller, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Jacques Remiller. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire.

Monsieur le ministre, la cantine fait partie du quotidien de 6 millions de jeunes écoliers, collégiens, lycéens et étudiants. C'est un moment de plaisir et, me semble-t-il, de convivialité, mais c'est aussi un moment essentiel de socialisation et de découverte, qui fait partie de la formation de l'enfant.

Le Gouvernement a fait des jeunes la cible prioritaire de l'action qu'il mène en faveur de la qualité de l'alimentation. Dans le cadre du programme national pour l'alimentation lancé en 2010, le ministère chargé de l'agriculture et de l'alimentation s'est fortement mobilisé aux côtés de la restauration collective pour améliorer l'équilibre, la qualité et la convivialité des repas servis à la cantine.

Conformément aux dispositions de l'article 1er de la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche du 27 juillet 2010, le décret relatif à la qualité des repas servis dans le cadre de la restauration scolaire a été publié ce 2 octobre au *Journal officiel*.

Pouvez-vous nous faire connaître ces règles nutritionnelles, qui permettront d'offrir dans les cantines des plats équilibrés et variés, avec, bien sûr, le plus possible de fruits et de légumes frais et, je l'espère, d'origine française ?

De plus, qu'avez-vous prévu pour que les produits qui seront donnés à nos enfants dans les restaurations collectives puissent être fournis par nos producteurs locaux ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes UMP et NC.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire.

M. Bruno Le Maire, *ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire*. Comme vous le rappelez, monsieur le député, plus de 6 millions d'enfants prennent chaque jour leurs repas dans une cantine scolaire.

Depuis deux mois, nous avons pris deux décisions majeures, la première pour améliorer la qualité nutritionnelle des repas servis dans les cantines, pour que nos enfants mangent bien et plus équilibré, la seconde pour que toutes les cantines scolaires de France puissent s'approvisionner auprès de producteurs locaux.

Le décret sur l'amélioration des règles nutritionnelles a été pris il y a deux jours. Ces règles, dont je sais que certaines collectivités locales les respectent déjà - et je tiens à les en féliciter - seront obligatoires et contrôlées.

M. Jean-Pierre Kucheida. Qui paiera ?

M. Bruno Le Maire, *ministre*. Elles garantiront aux 6 millions d'enfants allant chaque jour à la cantine que leurs repas seront équilibrés, qu'ils comporteront moins de graisses, plus de fruits, plus de légumes, plus de poissons, et que, par conséquent, la qualité sanitaire des produits sera respectée.

La seconde décision que nous avons prise, et à laquelle nous travaillons depuis un an, c'est la modification du décret sur les appels d'offres dans la restauration collective. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe UMP.*) Pour la première fois, nous autorisons les collectivités locales à s'exonérer du tarif le plus bas, qui conduit à faire venir des pommes du Chili ou de la viande de je ne sais quel continent, pour pouvoir choisir la

production locale, afin qu'en Normandie on consomme des pommes normandes, en Bretagne du poisson breton, dans le Limousin de la viande limousine.

C'est en prenant de telles décisions que nous améliorerons la qualité des repas servis à nos enfants et que nous défendrons les producteurs français. (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)

Données clés

Auteur : [M. Jacques Remiller](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3518

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Ministère attributaire : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 octobre 2011

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 5 octobre 2011